

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information 1701, rue Parthenais, UO 3210 Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2112 374

Le 25 janvier 2022

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et

sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les mobilisations

des modules d'intervention

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 17 décembre 2021. À la suite de vos précisions obtenues le 20 décembre 2021, nous comprenons que vous désirez obtenir diverses informations relativement aux mobilisations des modules d'intervention aux mesures d'urgence de la Sûreté du Québec, soit :

« Depuis 2015, le nombre de mobilisations des modules d'intervention aux mesures d'urgence de la Sûreté du Québec ainsi que la nature de la mobilisation, les effectifs mobilisés (nombre) et la durée ».

Nous vous transmettons, ci-joint, les renseignements que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer, soit un tableau relatif aux années 2017 à 2021.

Toutefois, pour les années 2015 et 2016, nos systèmes d'information ne permettent pas l'extraction desdites données (article 1 de la *Loi sur l'accès*). Afin d'obtenir un tel document, un exercice manuel de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès.

Quant aux effectifs policiers déployés, nous devons refuser de transmettre ces renseignements puisqu'une telle divulgation permettrait notamment de dévoiler l'ampleur des plans d'action mis en place de même que les stratégies utilisées lors d'opérations spécifiques, et ce, en plus de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'une personne (articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Finalement, des renseignements relatifs à la nature de certaines missions sont confidentiels en raison en raison de leurs incidences sur l'administration de la justice et de la sécurité publique (articles 28 et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'acc*ès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels



Service d'intervention d'urgence Missions des 3 modules d'intervention d'urgence par année



2017 à 2021

ZUI/ d ZUZI										
Événement	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nb mission	Nb heure								
AÉRONEF PERDU / DÉTRESSE	4	27	1	20	9	526	1	2	2	20
ASSISTANCE AUTOROUTIER	100	1741	88	940	114	2285	56	1060	29	883
ASSISTANCE GOUVERNEMENT PROVINCIAL	48	2136	32	1858	14	404	20	1071	5	111
ASSISTANCE MRC	314	7580	77	2234	109	2641	7	80	24	625
ASSISTANCE SM	13	500	9	89	5	21	1	11	8	302
ASSISTANCE UNITÉ SPÉCIALISÉE	63	1014	61	1458	37	440	26	263	15	270
AUTOCHTONE COUVERTURE TERRITOIRE	33	865	11	325	3	30	50	2222	1	5
CATASTROPHE	2	52	1	96	7	153	1	8	1	5
CBRNE / DÉCON	18	488	9	254	10	172	0	0	0	0
CONFLIT DE TRAVAIL	3	60	6	168	0	0	0	0	0	0
CSR AUTOROUTIER	334	2831	307	2435	342	4197	96	2005	300	3313
CSR MRC	29	300	63	1096	227	5353	3	45	1	11
DÉGIVREUR / TEMPÊTE	8	164	23	843	15	349	4	83	5	93
ESCORTE FOURGON	59	1018	16	234	8	120	6	126	0	0
ÉVÉNEMENT SOCIAL / SPORTIF	16	592	9	277	1	13	0	0	1	6
GARDE DE DÉTENU	69	1351	19	381	8	154	2	35	1	22
INONDATION	176	6539	5	97	133	10756	27	947	0	0
INTERVENTION GTI	3	76	2	23	3	68	14	213	2	23
LABO CLANDESTIN / DÉMANTÈLEMENT	13	472	0	0	0	0	7	63	0	0
MANIFESTATION	72	6293	121	11624	81	3774	170	14086	101	6531
PATROUILLE SENTIER / RÉCRÉO	65	1383	12	211	7	120	10	129	0	0
PATROUILLE NAUTIQUE	251	4105	218	3237	178	2793	5	121	21	299
PERQUISITION (DIVERS)	32	776	15	391	10	284	0	0	2	95
PERSONNE FUITE / ÉVASION	5	100	1	7	3	86	13	509	13	1169
PERSONNE DISPARUE	271	12181	180	6630	123	4579	373	12285	428	16142
PERSONNE EN DÉTRESSE	5	75	1	3	4	71	15	164	5	101
RECHERCHE D'INDICE	27	1426	17	647	13	573	7	89	14	628
RELATION PUBLIQUE / COMMUNAUTAIRE	8	100	3	13	4	85	0	0	1	1
SÉANCE D'INFORMATION	4	68	5	223	14	308	0	0	0	0
SÉCURISATION LIEUX	31	1532	13	532	13	811	5	82	13	886
TRANSPORT DÉTENU / MALADE MENTAL	43	329	0	0	16	75	5	34	0	0

Source: Direction des mesures d'urgence, Sûreté du Québec

Mise à jour: 13 janvier 2022